



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 09 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-030

Objet : Dons d'œuvres et inscription à l'inventaire des collections du musée de la Camargue

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 23 juin 2026 s'est réuni à Arles le 09 juillet à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 54 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Nieves CASTEJON, Johan BERGENEAU, Bertrand MAZEL, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Aurélie JANICKI, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Martial ALVAREZ représenté par Nieves CASTEJON, Guillaume LINSOLAS représenté par Fabien ESTEVAN, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, Thibaut MENA représenté par Bertrand MAZEL

Était absent et excusé Monsieur : Ludovic PERNEY, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Marie-Hélène ROSSO, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Jacques MAILHAN

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Emilie IPSILANTI, Valérie RAIMONDINO

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-030

Objet : Dons d'œuvres et inscription à l'inventaire des collections du musée de la Camargue

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Patrimoine,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026
Vu la délibération n°CS-2024-044 du 29 mai 2024 relative au Projet Scientifique et Culturel du Musée de la Camargue
Vu la délibération n°CS-2026 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,

➤ Considérant

- Que le Musée de la Camargue enrichit ses collections Musée de France, conformément à son projet scientifique et culturel jusqu'en 2029
- Que des œuvres ont été identifiées comme pouvant participer au rayonnement du Musée de la Camargue et du territoire du Parc naturel régional de Camargue,
- Que certaines de ces œuvres font l'objet d'un don,
- Qu'il convient de les inscrire à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue,

➤ Décide

- D'accepter le don de l'Union locale de la CGT d'Arles de la Bannière des Mondines, d'une valeur estimée à 5 000 € et procéder à son inscription à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue ;
- D'accepter le don d'Alain Dervieux de quatre photographies de la Digue de Véran d'une valeur estimée à 1 500 € et procéder à son inscription à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue ;
- D'accepter le don de Vanessa Gilles d'une photographie de femme gitane d'une valeur estimée à 1 000 € et procéder à son inscription à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue ;
- D'accepter le don d'Isabelle Secrétan de la maquette de l'ouvrage Camargue et gardians de Carle Naudot d'une valeur estimée à 1 000 € et procéder à son inscription à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue ;
- D'accepter le don de Geneviève Roux-Pinet d'une chemise de femme d'une valeur estimée à 30 € et procéder à son inscription à l'inventaire des collections du Musée de la Camargue ;
- D'inscrire dans les collections du Musée de la Camargue deux cartes de l'arrondissement d'Arles au XIXe siècle provenant de l'ancienne documentation du Parc d'une valeur estimée à 100 € ;
- D'inscrire dans les collections du Musée de la Camargue quatre cartes d'Etat major provenant de l'ancienne documentation du Parc d'une valeur estimée à 50 € ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

